

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Fix All High Tack

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/mélange : Mastics
Utilisation recommandée : Adhésifs, produits d'étanchéité

1.4. Données relative au fournisseur

Soudal N.V.
Everdongenlaan 18-20
Turnhout, 2300
Belgium
T +32 14 42 42 31 - F +32 14 42 65 14
sds@soudal.com - www.Soudal.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
titanium dioxide	-	n° CAS: 13463-67-7	≥ 1 – < 5	Non classé
triméthoxyvinylsilane	triméthoxyvinylsilane éthényltriméthoxysilane / vinyltriméthoxysilane	n° CAS: 2768-02-7	< 1	Liq. Inflam. 3, H226 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation:vapeurs), H332 Sens. Cut. 1B, H317
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane / N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	n° CAS: 1760-24-3	≥ 1 – < 3	Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1B, H317 TSOC EU 3, H335

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
-------------------	----------------------------

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Trimethoxyvinylsilane
LEMT LMPT	60 mg/m ³
	10 ppm

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
titanium dioxide (13463-67-7)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT TWA	10 mg/m ³
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
VEMP	10 mg/m ³ Td
Notations et remarques	Note 1: The standard corresponds to dust containing no asbestos and the percentage in crystalline silica is less than 1%
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT TWA	10 mg/m ³ Total dust 3 mg/m ³ Respirable fraction
Notations et remarques	IARC group 2B carcinogen
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT TWA	0,2 mg/m ³ (Nanoscale particles. R - Repirable particulate matter) 2,5 mg/m ³ (Finescale particles. R - Repirable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: LRT irr; pneumoconiosis. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT TWA	10 mg/m ³
Notations et remarques	LRT irr
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT TWA	0,2 mg/m ³ (Nanoscale particles. R - Repirable particulate matter) 2,5 mg/m ³ (Finescale particles. R - Repirable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: LRT irr; pneumoconiosis. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

titanium dioxide (13463-67-7)	
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT TWA	0,2 mg/m ³ (Nanoscale particles. R - Respirable particulate matter) 2,5 mg/m ³ (Finescale particles. R - Respirable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: LRT irr; pneumoconiosis. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT LMPT	10 mg/m ³
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT TWA	0,2 mg/m ³ (Nanoscale particles. R - Respirable particulate matter) 2,5 mg/m ³ (Finescale particles. R - Respirable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: LRT irr; pneumoconiosis. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
LEMT TWA	10 mg/m ³
LEMT STEL	20 mg/m ³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Matière solide.
Couleur	: Couleurs variées
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,485 g/cm³ (20°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Trimethoxyvinylsilane

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

titanium dioxide

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Teneur en COV : < 1 %

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Conditions à éviter	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

DL50 orale rat	6899 – 7012 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	3158 – 3760 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat	16,8 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))
ATE CA (oral)	6955,5 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	3459 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	16,8 mg/l/4h
ATE CA (poussières, brouillard)	16,8 mg/l/4h

N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (1760-24-3)

DL50 orale rat	2295 mg/kg de poids corporel (EPA OPPTS 870.1100, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (EPA OPPTS 870.1200, 24 h, Lapin, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (1760-24-3)	
CL50 Inhalation - Rat	1,49 – 2,44 mg/l air (EPA OPPTS 870.1300, 4 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol), 14 jour(s))
ATE CA (oral)	2295 mg/kg de poids corporel
titanium dioxide (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 5,09 mg/l (OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières), 14 jour(s))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature
N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (1760-24-3)	
pH	10,2 (1 %)
titanium dioxide (13463-67-7)	
pH	7 (suspension aqueuse, 10 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Fix All High Tack	
Eye Irritation (test on mixture), Eye	No eye irritation ((méthode OCDE 405))
triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature
N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (1760-24-3)	
pH	10,2 (1 %)
titanium dioxide (13463-67-7)	
pH	7 (suspension aqueuse, 10 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Sensibilisation cutanée: Non classé.
Fix All High Tack	
Skin Sensitisation (test on mixture), Peau, In vitro	Not sensitising (OECD 497)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
titanium dioxide (13463-67-7)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (1760-24-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Fix All High Tack	
Viscosité, cinématique	Non applicable
triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Viscosité, cinématique	0,7 mm ² /s (20 °C)
N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (1760-24-3)	
Viscosité, cinématique	3,1 mm ² /s (20 °C, Calculé)
titanium dioxide (13463-67-7)	
Viscosité, cinématique	Sans objet (matière solide)
Symptômes/effets après inhalation	: Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
CL50 - Poissons [1]	191 mg/l (96 h, Oncorhynchus mykiss, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 - Crustacés [1]	169 mg/l (Méthode C.2 de l'UE, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Locomotion)
Algues ErC50	> 89 mg/l (72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
NOEC chronique algues	89 mg/l (72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (1760-24-3)	
CL50 - Poissons [1]	597 mg/l (Méthode C.1 de l'UE, 96 h, Danio rerio, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	81 mg/l (Méthode C.2 de l'UE, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Locomotion)
Algues ErC50	8,8 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Selenastrum capricornutum, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	126 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

titanium dioxide (13463-67-7)	
CL50 - Poissons [1]	> 1000 mg/l (Pisces, Eau douce (non salée), Étude de littérature)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Invertebrata, Eau douce (non salée), Étude de littérature)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)
NOEC (chronique)	≥ 2,92 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradation

Fix All High Tack	
Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Persistence et dégradabilité	difficilement dégradable dans l'eau.
N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (1760-24-3)	
Persistence et dégradabilité	difficilement dégradable dans l'eau.
titanium dioxide (13463-67-7)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,1 (QSAR, KOWWIN, 20 °C)
N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (1760-24-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,3 (QSAR, 20 °C)
titanium dioxide (13463-67-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Écologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,8 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (1760-24-3)	
Écologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,5 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
titanium dioxide (13463-67-7)	
Écologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG	
Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non réglementé

DOT	
Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: Non réglementé

IMDG	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non réglementé

IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (DOT)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD	
Non réglementé	

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine (1760-24-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

titanium dioxide (13463-67-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Fix All High Tack

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine (1760-24-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

titanium dioxide (13463-67-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 12-24-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H332	Nocif par inhalation

Fix All High Tack

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.